Revue de la presse arménienne du 08 au 10 février 2020

Le référendum sur les amendements constitutionnels aura lieu le 5 avril/ Le Président d'Arménie, Armen Sarkissian, a signé un décret qui fixe la date du référendum sur les amendements constitutionnels au 5 avril. Le Premier ministre Nikol Pachinian a annoncé la nouvelle sur sa page Facebook en indiquant « *Nous dirons « oui » à la révolution, à la liberté et à un avenir radieux le 5 avril, et nous claquerons la porte au nez de la corruption* ». Nikol Pachinian a également appelé les citoyens arméniens habitant à l'étranger à réserver des billets d'avion pour venir participer au référendum. Le cabinet du Président a toutefois précisé que le document signé par le Président était une décision du Parlement relative à la tenue du référendum et que dans le cas des décisions les fonctions constitutionnelles du Président sont procédurales et ne sont limitées que par sa signature. Le cabinet précise également que si le référendum n'est pas fixé par le Président dans un délai de trois jours, selon la législation, le jour est fixé automatiquement. Le cabinet note également qu'en fixant ou en ne fixant pas le jour du referendum, le Président n'exprime pas son attitude et sa position sur le contenu des amendements constitutionnels adoptés par le Parlement, ainsi que sur les modalités de prise de cette décision. Dans une interview aux rédacteurs de *Mediamax* et d'*Aravot*, accordée la veille de la signature du décret, Armen Sarkissian a déclaré que « s*e tourner vers le peuple n'est pas une mesure drastique* » et que « *l'expression de la volonté du peuple est très précieuse au XXIe siècle* ». Il a également souligné que le Président n'interprétait pas la Constitution.

Réactions aux changements constitutionnels prévus/ Commentant la déclaration de rapporteurs de l'APCE qui ont demandé aux autorités d'Erevan de consulter la Commission de Venise pour les amendements constitutionnels (cf. revue du 07 février 2020), le Président pro-gouvernemental de la commission des affaires juridiques du Parlement arménien, Vladimir Vartanian, a déclaré que les autorités n'étaient pas légalement tenues de faire examiner les projets d'amendements par la Commission de Venise. Selon lui, ils pourraient envisager de le faire seulement après que le Président ait approuvé la décision du Parlement d'organiser le référendum. Les dirigeants des deux partis d'opposition parlementaire ont toutefois insisté sur le fait que la demande d'un avis de la Commission de Venise était essentiel pour la légitimité du processus. Edmon Marukian, le leader du parti « Arménie lumineuse », a de nouveau affirmé que les changements souhaités par Pachinian étaient « *inconstitutionnels* ». Le parti « Arménie prospère » a été plus prudent en s'opposant aux changements proposés. Selon la députée de ce parti, Naira Zohrabian, la position finale du parti sur le référendum dépendra des conclusions de la Commission de Venise. La presse indique que plus de 100 personnes ont rejoint une déclaration des militants arméniens des droits de l'homme qui est adressée au Président. Cette déclaration publiée par la première ombudsman d'Arménie, Larisa Alaverdyan, le Président du Comité Helsinki d'Arménie, Avetik Ishkhanyan, et l'avocat, Ruben Melikyan, indique que « *la décision du pouvoir législatif de désigner un référendum est une violation manifeste de la Constitution de la République d'Arménie et de la législation constitutionnelle* ».

Relations internationales

Le Ministre arménien des Affaires étrangères a présenté aux Ambassadeurs européens le processus de réforme en Arménie/ La presse indique que le Ministre arménien des Affaires étrangères, Zohrab Mnatsakanyan, a tenu une réunion avec la cheffe de la délégation de l'UE en Arménie et les Ambassadeurs des États membres de l'UE accrédités en Arménie. D'après le communiqué, Mnatsakanyan a présenté aux partenaires de l'UE « *le processus de réforme en Arménie visant le développement de la démocratie, le renforcement de l'État de droit, l'établissement d'un système judiciaire indépendant et la lutte contre la corruption* ». Selon *168 jam*, Mnatsakanyan aurait essayé de prouver que le processus des changements constitutionnels était fait conformément à la loi. Cependant, d'après le journal, les diplomates n'étaient pas convaincus par les arguments du Ministre et auraient demandé pourquoi la Commission de Venise n'avait pas été consultée pour cette question. *168 jam* avance qu'à ce stade les structures internationales ne

feront pas de mesures et de déclarations très sévères à l'égard des autorités arméniennes, mais qu'elle « *tenteront de capitaliser sur les mesures anticonstitutionnelles de Nikol Pachinian* » quand il s'agira des questions à l'ordre du jour international pour l'Arménie, en particulier en mettant plus de pression sur l'Arménie lors des négociations du conflit du Haut-Karabakh.

Nikol Pachinian rencontrera Angela Merkel le 13 février/ Le Premier ministre, Nikol Pachinian, rencontrera la Chancelière allemande, Angela Merkel, à Berlin le 13 février. Le Premier ministre partira pour l'Allemagne afin de participer à la conférence de Munich sur la sécurité du 14 au 16 février.

Le roi de Jordanie arrivera en Arménie en visite officielle/ Le roi Abdullah II bin Al-Hussein de Jordanie arrivera en Arménie pour une visite officielle de deux jours le 10 février à l'invitation du Président, Armen Sarkissian.

L'Ambassadeur de France en Arménie a participé à la réunion du groupe « France » de l'Union des communautés d'Arménie/ La presse indique que l'Ambassadeur de France en Arménie, Jonathan Lacôte, a participé le 7 février à la réunion du groupe « France » de l'Union des communautés d'Arménie. Lors de cette réunion, l'Ambassadeur a déclaré que pour des raisons historiques [tremblement de terre du 1988] la coopération décentralisée entre l'Arménie et la France avait une nature humanitaire, mais, selon l'Ambassadeur, le temps est venu de dépasser ce cadre et d'avoir une interaction plus coordonnée au niveau des collectivités locales des deux pays. L'Ambassadeur a attiré l'attention sur le fait que de nombreuses collectivités françaises mettent en œuvre des programmes de coopération dans le Haut-Karabakh. L'Ambassadeur a conseillé aux collectivités arméniennes de rappeler à leurs collègues français qu'il existe également des domaines prioritaires en Arménie et que l'un ne doit pas se faire au détriment de l'autre. Selon l'Ambassadeur, les Assises de la coopération décentralisée entre la France et l'Arménie prévues à Lyon en décembre prochain pourraient donner un nouvel élan à cette coopération. D'après Jonathan Lacôte, de nombreux changements ont eu lieu en Arménie depuis 2018 et les représentants des collectivités locales françaises s'attendent à ce que l'interaction existante atteigne un nouveau niveau.

Le Centre de déminage humanitaire et d'expertise résume la première année des opérations en Syrie/ Le Centre de déminage humanitaire et d'expertise a résumé la première année (8 février 2019 - 8 février 2020) des opérations en Syrie des démineurs et des médecins de la mission humanitaire arménienne. Selon cette agence, les démineurs arméniens ont nettoyé un total de 126.000 mètres carrés de territoire, tandis que le personnel médical a traité 10 114 patients et effectué 1354 tests de laboratoire. La mission humanitaire arménienne a également organisé de nombreuses campagnes de sensibilisation aux dangers des mines et des formations à l'aide médicale. Le personnel médical de la mission fournit régulièrement les médicaments nécessaires à l'hôpital d'Alep.

Réunion à Prague sur le lancement du dialogue Arménie-UE sur la libéralisation du régime des visas/ La délégation interministérielle de la République d'Arménie, créée dans le but de promouvoir le lancement du dialogue Arménie-UE sur la libéralisation du régime des visas, a discuté de cette question avec les responsables de la République tchèque.

Economie

Le gouvernement modernisera le point de passage frontalier Arménie-Iran à l'aide du financement de l'UE et de la BERD/ La presse indique que le gouvernement a obtenu plus de 21 millions d'euros de financement de l'Union européenne et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) pour ses projets de modernisation et d'extension du seul point de passage frontalier de l'Arménie avec l'Iran. Le ministère arménien des finances a déclaré que les subventions de l'UE représenteront un peu plus de la moitié de la somme nécessaire à la mise en œuvre du projet. Le prêt de la BERD devrait permettre de payer le reste. Le Ministère ne précise pas les dates prévues pour ces travaux sur les nouvelles installations frontalières. Ce point de contrôle entre l'Arménie et l'Iran traite jusqu'à un tiers des marchandises expédiées vers et depuis l'Arménie.

Nouvelles liaisons aériennes à bas prix vers Chypre/ La presse rend compte de l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes. À partir du 1er juin 2020 la compagnie aérienne à bas prix « Wizz Air » opèrera deux fois par semaine des vols sur la ligne Erevan-Larnaca (Chypre)-Erevan. Une autre compagnie aérienne à bas prix « Ryanair » effectuera à

partir de juin 2020 des vols Erevan-Paphos (Chypre)-Erevan. Rappelons que ces compagnies aériennes ont lancé ou lanceront l'été prochain des vols à destination de Vienne, de Vilnius, de Milan, de Rome, de Berlin, de Memmingen, d'Athènes et de Thessalonique (cf. revue du 10 janvier 2020).

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.